



Etape 5 – Les risques principaux qui mettent les propriétaires en difficulté:

Décès, Invalidité, Maladie

Prévention de crise:

Les questions importantes que tu dois aborder:

- Que se passerait-il avec le logement si l'un ou l'autre des époux devait *décéder*?
- Que se passerait-il avec le logement s'il devenait *invalidé* ou était atteint d'une *maladie chronique*?

La situation diffère selon l'époux décédé, invalide ou malade et selon sa situation personnelle. Les salariés et leurs proches sont en général bien assurés contre les risques de décès et d'invalidité. Beaucoup moins bien contre les risques financiers liés à une longue maladie. L'indépendant doit protéger lui et ses proches contre ces trois risques par des assurances complémentaires.

Prends un moment cette semaine pour répondre à ces questions.

N'hésite pas à contacter une personne de confiance (sans conflits d'intérêt, ne demande pas au marchand de tapis si tu as besoin d'un tapis supplémentaire) qui connaît le domaine des assurances et pourra découvrir les lacunes et le talon d'Achille de ton ménage.

C'est un mini-test d'Anti-Fragilité, non pas sur l'hypothèque elle-même comme dans notre Etape 1 (<http://www.hypopilot.ch/etape-1/>) mais sur la situation financière du ménage en cas de pépin.

Gestion de crise:

Contracter une assurance-vie n'est plus possible après le décès. Tu ne vas pas résilier l'assurance incendie de ton bâtiment en espérant économiser la prime pendant les 3 prochaines années et reprendre une assurance dès la quatrième année. Il est impossible de savoir si et quand un pépin va survenir.

Même si l'assurance prévoyance (décès, invalidité, maladie) est onéreuse, tu ne dois pas jouer avec la sécurité financière des personnes qui dépendent de toi. Ta sérénité et celle de ta famille en dépendent.